

CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2018
Convocation du 2 novembre 2018

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 9 novembre à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen. MM J. Courvoisier, D. Chapoutot, Ch. Pasteur, Mmes S. Piquet, A. Fromond, J. Geneletti, D. Rebboah.

Absent : Cl. Kimmel qui donne procuration à D. Rebboah. D. Ferniot qui arrivera en retard donne procuration jusqu'à son arrivée à M. Rochet.

Secrétaire de séance : Philippe Bride

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Plusieurs points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Taxe d'aménagement
- Transformation du poste de secrétaire de mairie
- Adhésion au GIP BFC
- Mission au cabinet B3G2
- Titre de recettes local fruits

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU :** Après exposé, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente :
 - d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée AD 101, rue du 4 septembre.
 - d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée B 163 et B 165, 1b rue de la République.
 - d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée AB 71, 45b rue de la République. S. Hählen ne prend pas part au vote.
2. **Agence postale communale :**
Les élus se sont relayés pour réaliser un pointage sur la fréquentation de la Poste. Environ 10 personnes à l'heure se présentent au bureau de poste. L'ouverture de l'agence postale communale est pour début 2019, un budget de 12 000 € est alloué par an par la Poste pour le fonctionnement de cette agence. Le conseil décide de recruter un agent pour ce poste, de faire la recherche par les emplois aidés, et d'effectuer un sondage auprès de la population en ce qui concerne les horaires d'ouverture.
3. **Subventions aux associations :** M. le Maire rappelle que pour pouvoir prétendre à une subvention communale, les associations doivent fournir un bilan, ainsi qu'un budget. Le conseil a attribué les subventions suivantes : FCMA 770€ - Tennis de Table 460 € - Judo club 350 € - P'tits copeaux 150 € - Chorale « La Clairette » 150 € - Usep 45 € - OMS 1600 €.
4. **Ouverture de crédits :** pour les travaux des vestiaires du stade. Il convient de régler le dépôt de garantie retenu sur les honoraires de l'architecte, soit 659.93 €. Le conseil décide d'ouvrir une ligne 231-365 travaux vestiaires du stade, pris sur le 231-361 restructuration de la Mairie.
5. **Budget annexe lotissement des Varraches :** l'ouverture des plis a eu lieu. Cela a permis de chiffrer précisément le coût total des travaux. L'entreprise débutera les travaux avant la fin de l'année. L'élaboration d'un budget est donc nécessaire pour pouvoir régler les premières factures. Après présentation, le conseil vote un budget à l'équilibre en investissement et fonctionnement pour un montant de 329 800 €.
6. **Lotissement des Varraches, choix des entreprises et fixation du prix de vente du terrain :** il y a 3 lots :
 - Lot n° 1 : terrassements, réseaux humides
 - Lot n° 2 : espaces verts et voirie
 - Lot n° 3 : réseaux secs est un dossier Sidec

L'entreprise retenue pour les lots 2 et 3 est l'entreprise MALPESA de Levier.

Concernant le prix de vente du terrain : les offres de l'entreprise retenue étant inférieures à l'estimatif et après présentation de M. le Maire, le conseil décide de porter le prix du terrain à 40€ hors taxe le M².

Un panneau publicitaire sera implanté sur place.

7. **Taxe d'aménagement** : M. le Maire rappelle que lors du conseil précédent, la taxe d'aménagement avait été votée sous conditions, le conseil avait décidé de maintenir son taux à 2.5% et de mettre en place une exonération partielle concernant les locaux à usage industriel ou artisanal, les locaux commerciaux de moins de 400m² en leur appliquant un taux de 1.25%. A la demande de la DDT, le conseil décide d'appliquer une exonération partielle en pourcentage de la surface, soit 50% et non plus d'appliquer un taux à 1.25%.
8. **Transformation du poste de secrétaire de mairie** : la secrétaire de mairie a été recrutée en tant que contractuel pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2018. Il convient de faire évoluer ce poste. A compter du 1^{er} janvier 2019, la secrétaire de mairie sera recrutée par la CCVA en tant que stagiaire catégorie C de la fonction publique territoriale avec maintien du salaire actuel et titularisation au 1^{er} janvier 2020.
9. **Etude de sol, rue Mouffetard** : l'appel d'offre des entreprises est bientôt lancé. Auparavant, une étude de sol doit être faite avant la réfection du mur. Le conseil retient le cabinet B3G2.
10. **Dématérialisation des marchés publics** : la commune doit adhérer à une plateforme de dématérialisation des appels d'offre qui facilite la consultation des entreprises. La plateforme Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté est retenue pour un coût d'adhésion de 2 511€ par an, soit 418.50€ HT pour les 2 mois restants.

Travaux :

- Travaux mairie : rapporteur D. Ferniot, différents corps de métiers travaillent actuellement
- Mobilier urbain : différents éléments ont été posés.
- Nettoyage des regards
- Panneaux d'affichage restaurés.
- Rue Mouffetard : dépôt d'appel d'offres le 14/11 – réponses des entreprises pour le 07/12 – ouverture des plis le 10/12 – choix des entreprises le 14/12. L'ordre de service doit être passé avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier de la DETR.

Divers :

- Fonds de concours CCVA : les justificatifs ont été fournis pour le déblocage des fonds. (uniquement des dépenses de fonctionnement)
- Délibération CAPEB : le conseil a accepté de soutenir la CAPEB pour le maintien du taux de TVA réduit. La CAPEB a eu gain de cause et remercie le conseil pour son soutien.
- Dégrèvement de la taxe foncière : la commune a reçu un avis de dégrèvement de sa taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récoltes due à la sécheresse pour un montant de 39 €.
- Réunion le 30/11 à 11h, en gare de Dijon pour le lancement de la campagne de prévention « 2h38 ». Cette campagne a pour objectif, la sensibilisation des jeunes présents sur le domaine ferroviaire aux différents risques ferroviaires. Un camion passera dans les établissements scolaires. Le 14/12 : passage du camion « 2h38 » à Mouchard.
- Modification des horaires d'ouverture de la gendarmerie : ouverture le mercredi après-midi au public. Un accueil téléphonique est assuré 24h/24, 7jours/7.
- Diagnostic amiante de la gendarmerie : il n'y a pas d'amiante détectée dans le bâtiment.
- Local fruits : les installations fonctionneront jusqu'à la fin du mois. A ce jour 2068 litres ont été produits. Merci à Denis Piquet et Denis Raynal pour la gestion de ce local.
- Arrêt du TGV Lyria : à compter du 12 novembre, l'arrêt du TGV Lyria à 20h14 est rétabli. Les élus et membres d'associations, seront présents lundi 12 en gare.
- Commémoration du 11 novembre :
 - A Mouchard : 10h30 plantation de l'arbre aux valeurs – 11h00 les cloches sonneront dans toutes les communes - dépôt de la flamme du soldat inconnu au Monument aux Morts.
 - A Port-Lesney : 11h30 cérémonie du centenaire
- Ordures ménagère rapporteur D. Chapoutot : le Sictom de Dole propose 3 options pour faire évoluer le ramassage :
 - Collecte toutes les 2 semaines, excepté juin/juillet/août (C05)
 - La pose de bacs collectifs enterrés
 - Le ramassage par camion équipé d'un bras robotisé.

- Après en avoir délibéré, les membres de la commission ordures ménagères de la CCVA ont choisi la solution C05 qui est la plus économique et sans augmentation de la redevance.
- A noter qu'à Dole, la fréquence de ramassage est plus importante avec une redevance équivalente à l'ensemble des villages du périmètre du Sictom.
- Le conseil syndical du Sictom se prononcera prochainement sur la solution à retenir.
- OMS : compte rendu de la réunion du 16/10 : modification du bureau, nouvelle secrétaire Jocelyne Genelletti, Vice- président : Daniel Ferniot.
- TELETHON 2018 : vendredi 7 et samedi 8 décembre
- Le 17/11 : soirée beaujolais organisée par le FCMA
- Mobilier du lycée du Bois : récupération à faire par les agents
- Projet ENIR : le dossier a été transmis. Il concerne l'acquisition de 2 tableaux numériques tactiles avec vidéoprojecteurs et matériels informatiques. Coût total : 16 776 € subvention attendue 6 050 €.
- Acquisition de deux auto-laveuses : devis en cours.
- Suppression de la taxe d'habitation : les suppressions ou diminutions ne concernent que les personnes ayant leurs revenus dans les tranches concernées.
- Sécheresse : les particuliers ayant subi des dommages suite à la sécheresse de cet été doivent se faire recenser en mairie.
- Salle des fêtes : l'étude de sol a été réalisée par le cabinet B3G2, l'appel d'offre sera lancé avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochain conseil : vendredi 14 décembre 2018.

Le secrétaire,

Philippe BRIDE

Le Maire,

Michel Rochet